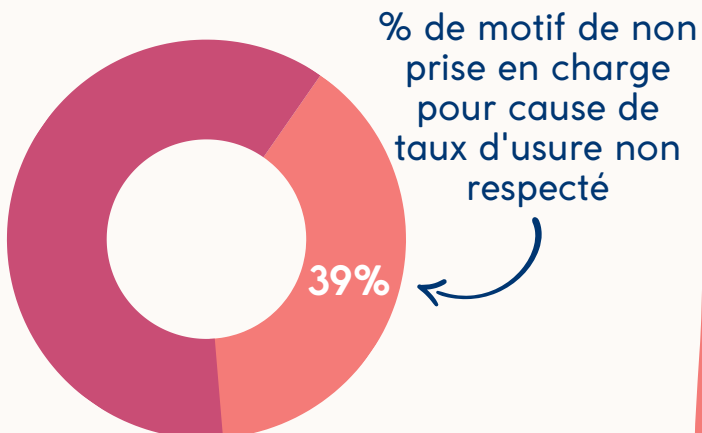
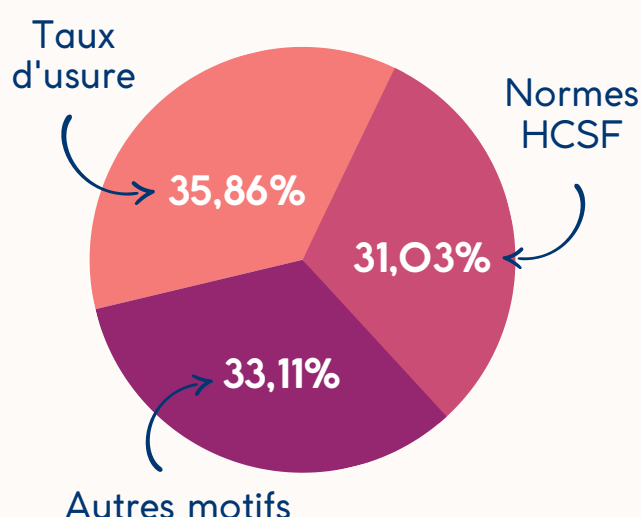


IMPACT DU TAUX D'USURE SUR LES REFUS DES DEMANDES DE PRÊT

Infographie créée à partir des résultats de l'enquête sollicitée par les 6 associations professionnelles d'IOBSP (AFIB, APIC, CNCEF, ANACOFI, CNCGP, La Compagnie des IOBSP) et réalisée par Opinion System entre le 8 et le 22 juillet 2022 sur un échantillon de 1471 répondants

Refus des dossiers

45% des IOBSP interrogés estiment que 2 à 3 dossiers sur 10 qui leur sont présentés depuis janvier 2022 ne peuvent pas aboutir. Les principales raisons sont le respect du taux d'usure (35,86%) suivie de l'application des normes HCSF (31,03%)



Dossiers non pris en charge par les banques

39% des dossiers non pris en charge par les banques le sont au motif de non respect de taux d'usure.

7 dossiers sur 10*

refusés par les banques pour cause de non respect du taux d'usure concernent l'acquisition d'une **résidence principale**

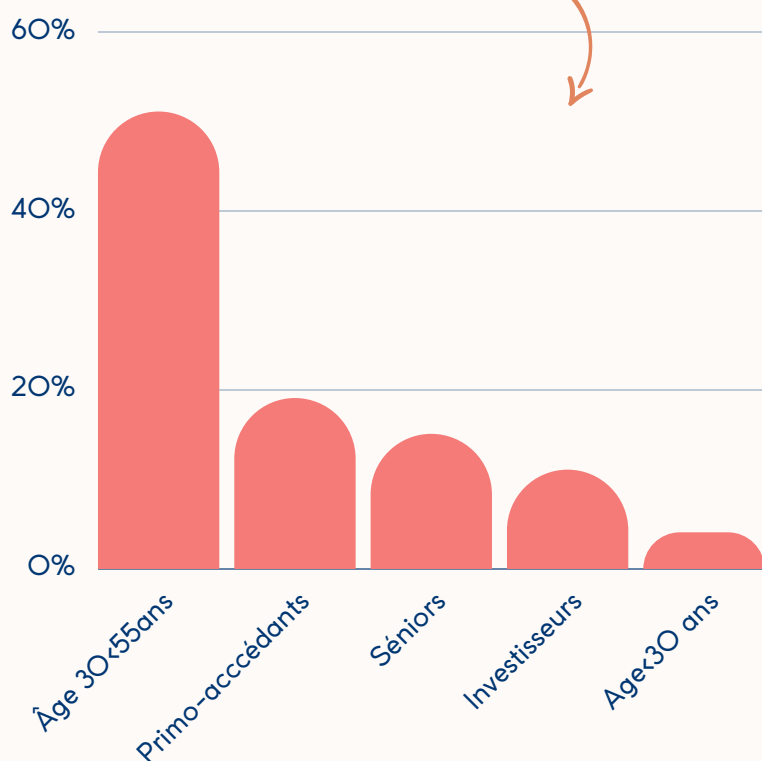
*71% sur les résultats du sondage



Catégories d'emprunteurs les + touchées

La grande majorité des emprunteurs dont les refus sont liés au respect du taux d'usure sont les **30-55 ans (51%)**. Suivis des **séniors (15%)** et des moins de 30 ans (4%).

Les personnes souhaitant réaliser leur premier achat immobilier sont également touchées à 19%, mais également les investisseurs à hauteur de 11%.



...Néanmoins les demandes sont toujours présentes!

56% des interrogés estiment avoir eu une faible baisse (estimée entre 0% et 25%) des demandes de prêt de la part des emprunteurs depuis janvier.

